

Compte rendu du CSA exceptionnel du 29 mars 2023



Lors du CSA précédent, le PDG avait entendu l'opposition de l'intersyndicale au projet initial et accepté de renégocier 4 points importants.

Des avancées substantielles ont été obtenues en groupe de travail :

- La référence au management comme « critère » de la manière de servir a été supprimée.
- Les fourchettes de modulation trop amples ont été alignées sur celles du MASA. (un agent jugé comme très satisfaisant aura par exemple une prime comprise entre 80 et 120% du taux pivot.)
- La réintroduction de l'article 7, revu et adapté aux évolutions du CIA mais conservant les éléments de l'IFSE. Sans ce maintien, des avancées obtenues auparavant auraient été supprimées.

La Direction a cependant refusé de supprimer un paragraphe fixant la base de la modulation d'une manière de servir très satisfaisante à 80%.

L'Alliance du trèfle a proposé de fixer cette base à 90% du taux pivot pour débloquer la situation (direction 80% - OS 100%).

Dans le projet de décision (juridiquement plus fort qu'une note de service comme au MASA ou à FAM) la Direction s'est contentée de l'augmenter à 85% du taux pivot.

L'Alliance du trèfle qui a toujours été favorable à une modulation raisonnée et argumentée des primes, observe que les amendements présentés en groupe de travail ont été pris en compte par la Direction sur 3 points et que le relèvement de la fourchette basse est accordée mais à un seuil de 85%.

En résumé, plus de 85% de nos demandes ont été acceptées.

En conséquence, vos représentants de ' **L'Alliance du trèfle** ont voté pour l'application de cette décision lors de la séance du CSA, bien qu'ils aient préféré que ce taux se situe à 90% ce qui laissait une latitude de modulation suffisante aux évaluateurs

L'Alliance du trèfle a aussi constaté l'incohérence entre un système d'évaluation des agents (ESTEVE) fonctionnant sur 4 modalités et le nouveau barème des primes qui se décline en 5. Ce qui amène certains évaluateurs à réviser à la baisse l'évaluation de leurs agents pour se caler dans une fourchette de primes.

L'Alliance du trèfle souhaite donc que les variations entre les évaluations de l'année 2022 et 2023 fassent preuve de discernement et de modération afin de permettre aux évaluateurs et aux agents de se familiariser avec les nouvelles grilles.

L'Alliance du trèfle demande que les éventuelles variations mentionnées sur les évaluations soient justifiées (ou commentées) afin de ne pas porter préjudice aux agents lors de leur demande de mobilité externe.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1
tél. 06 60 29 24 36
mél. efa-cgc@asp-public.fr

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements
CFTC- MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex
tél. 06 34 23 84 44
mél. cftc-mae@asp-public.fr